



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

Pau, le 13 FEV. 2020

Service gestion et police de l'eau

Affaire suivie par : Christophe Boulay

Téléphone : 05 59 80 87 63

Courriel : ddtm-ddtm@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Réf :

Monsieur le Président,

Par courrier du 9 décembre 2019, vous attirez mon attention sur le respect du débit réservé au niveau de la prise d'eau sur la source de l'Ourtau sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie.

Je vous informe que j'ai saisi Monsieur le Maire d'Oloron-Sainte-Marie pour lui demander de préciser les modalités mises en œuvre sur cette prise d'eau pour respecter un débit minimal dans la rivière située en aval, conformément aux dispositions de l'article L. 214-18 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer

Fabien MENU

Monsieur Jean-Claude DUTTER  
Président de l'Association pour la Conservation  
du Cade vie d'Oloron et du Bager  
Quartier Bager Sud  
64400 OLRON SAINTE MARIE

Copie : Sous-Préfet Oloron, ARS, OFB